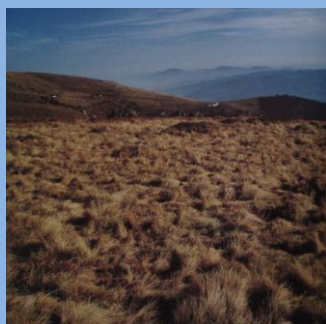


La conquête des Hautes-Chaumes par les marcaires ⁽¹⁾ de la vallée de Munster

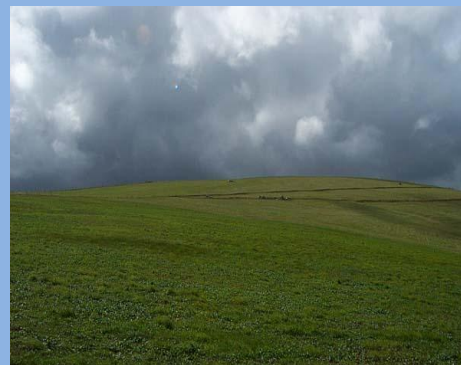


(1) Les Hautes-Chaumes

Aux VII^e et VIII^e siècles une couronne d'institutions monastiques s'implante au pied du massif vosgien.

A l'ouest : Luxeuil, Senones, Saint Dié, Remiremont. A l'est : Sainte Odile, Liepvre, Murbach, Masevaux, Munster.

Grâce à elles, les populations locales vont apprendre à apprivoiser la montagne et à utiliser ses ressources.



C'est en particulier le cas du *Monasterium confluentis*, couvent fondé en 660 à la confluence des deux Fecht.

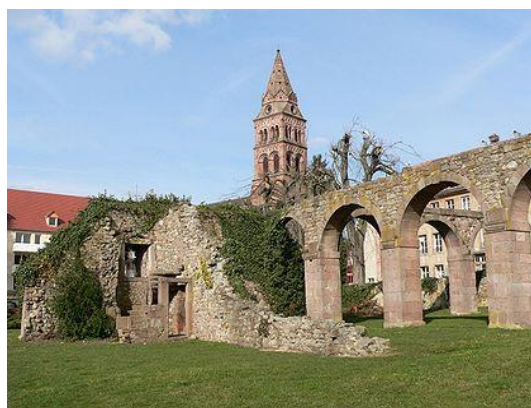
Il a donné naissance à la ville de Munster et à des annexes dans la vallée, appelée alors Val Saint-Grégoire. Les plus anciens villages mentionnés dans les archives sont Stosswihr (783), Metzeral (817) et Muhlbach (896).

Les populations y vivent surtout de l'élevage. Les prairies du fond de la vallée ne suffisant plus à satisfaire les besoins en nourriture des bovins, ceux-ci, dès le VIII^e siècle, doivent monter régulièrement aux chaumes ⁽²⁾, atteindre peu à peu la crête des Vosges, puis la dépasser. Les moines de l'abbaye de Munster qui ont inventé et révélé la technique de fabrication d'un fromage pouvant être conservé, donc transporté et vendu, ont impulsé la montée vers les crêtes et négocié l'exploitation et la création en altitude des pâturages d'été nécessaires à leur industrie.

Pendant plusieurs siècles ⁽³⁾, la présence des Alsaciens sur le versant lorrain ne gêne personne, ni les habitants des vallées vosgiennes qui ignorent quasiment ces contrées montagneuses, ni leurs seigneurs, les abbesses de Remiremont (Vosges) et les ducs de Lorraine qui les possèdent en indivision et qui en tirent même des redevances.

Le traité de 1339, entre Marquart ⁽⁴⁾, abbé de Munster, et les communautés lorraines atteste de l'habitude de la transhumance estivale au-delà des crêtes et de nécessaires relations entre l'abbaye de Munster et celle de Remiremont qui fait alors partie du Saint Empire Romain Germanique. Ce traité évoque pour la première fois une redevance acquittée sous forme de fromages.

Ainsi, Wiglis von Hattstatt exige pour Woll (La Bresse) et Gertsee (Gérardmer) ⁽⁵⁾ l'ensemble des fromages fabriqués un des jours précédant la Saint-Jean, lorsque la production de lait est la plus abondante ! Ceux-ci sont apportés à Gérardmer lors de la 'journée des fromages'. On imagine l'animation des villages quand il fallait les livrer au jour fixé, avant le 23 juin ! Ce tribut en nature sera progressivement remplacé par une somme d'argent.



Ruines de l'abbaye de Munster

Le plus ancien contrat de location connu remonte à la période 1456-1475 : la communauté du Val et de la Ville de Munster paie 55 gulden rhénans au duc René II de Lorraine et 25 gulden à l'abbaye de Remiremont ; il sera renouvelé et d'autres seront encore signés plus tard.

Ces relations entre voisins deviennent difficiles quand les ducs de Lorraine en viennent à accorder à leurs sujets l'autorisation d'exploiter certains pâturages tout en continuant à en louer aux Alsaciens ; l'imprécision des limites multiplie les sources de conflits.

Aussi, dès 1559, le nouveau duc de Lorraine Charles III entreprend-il de faire 'abonner' les terrains et demande une redevance en argent pour 22 chaumes ou *gazons*. En 1564, pour la somme de 2.500 *Sonnenkronen*, c'est l'ensemble du haut pâturage lorrain qu'il met en gage auprès de la Communauté du Val et de la Ville de Munster.

S'ouvre l'époque de la plus grande extension alsacienne : les Munstériens sont alors convaincus qu'ils ont seuls le droit d'exploitation et cela définitivement.

Mais des changements politiques surviennent dans l'organisation du duché lorrain. En 1566, l'abbaye des dames chanoinesses de Remiremont cesse d'être sujette immédiate du Saint-Siège : elle perd son indépendance et passe sous la suzeraineté du duc de Lorraine. Celui-ci reprend ses droits de mise en gage des gazons qu'il concède à trois villages vosgiens : La Bresse, Gérardmer et Le Valtin.



(3) Paysage de la vallée de Munster vers 1850

Les membres du Conseil de la Communauté alsacienne acceptent contre dédommagement financier cette résiliation du contrat mais les habitants du Val Saint-Grégoire déploient une intense activité diplomatique : ils se présentent comme *de pauvres habitants de la vallée devant uniquement se nourrir du bétail* et ils parviennent à obtenir un arrangement direct avec ces trois communes.

Comme celles-ci se trouvent incapables financièrement, matériellement et par manque de bétail, d'utiliser tous les chaumes disponibles, elles leur sous-louent huit gazons : Chitelet, Schmargult, Breitsouze, Ferschmuss, Rothenbach, Forgoutte, Drumont et Neufs-Bois.

D'autres contrats de sous-location interviendront encore, pour des durées de 15 ou 25 ans, mais c'est la fin de l'unité du grand pâturage lorrain, la fin aussi de l'hégémonie alsacienne sur ces terres : elles seront mises aux enchères séparément à partir de 1626, et chaque lot suivra ensuite son propre destin. Les malheurs de la guerre de Trente Ans viendront bientôt dévaster les marcairies qui seront abandonnées pendant plusieurs années...

Le Club Vosgien (de Strasbourg), créé en 1872 avec mission d'améliorer les chemins d'accès dans le massif montagneux, contribue au développement du tourisme pédestre et des sports d'hiver dans ces régions ; les routes ouvertes depuis rendent maintenant très accessibles les crêtes et les fermes d'estive.

Ces fermes de montagne ont toujours été hospitalières et ont volontiers restauré et hébergé les visiteurs de passage. Devenues aujourd'hui des fermes-auberges, elles tentent de concilier - et l'été plus difficilement - une activité séculaire, l'élevage et la production du munster, et une activité complémentaire d'accueil liée au tourisme. Quelques-unes restent ouvertes l'hiver, pour le ski de fond, les relais équestres, l'artisanat de montagne, diversifiant ainsi les ressources de l'économie pastorale des Hautes-Vosges.



(4) Vaches de race vosgienne en altitude

Le célèbre fromage du massif vosgien - le munster ou *géromé* - fabriqué aussi sur le versant lorrain et affiné côté alsacien, perpétue aujourd'hui cet historique trait d'union économique entre les deux versants.

Sources : pages de Gérard LESER, vice président de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Alsace dans le n° 10/1995 de *Dialogues Transvosgiens* et *Marcaires d'hier-Fermiers d'aujourd'hui* (Ed. du Rhin - 68100 Mulhouse - 1991). Illustrations (1) (3) et (4) tirées des photographies de Gérard LACOUMETTE, dans le même ouvrage.

- (1) Marcaire, macaire, marcairie, marcairerie... La racine de ces mots provient de l'alsacien malken, dérivé de l'allemand Melker : celui qui traite le lait.
- (2) Chaumes (*féminin dans l'expression hautes-chaumes*) : pâtures d'altitude pour les troupeaux au-dessus de la limite supérieure de la forêt vosgienne (1250 m d'altitude). On distingue les chaumes véritables ou primaires (270 hectares) sur les massifs du Hohneck, du Kastelberg, du Rothenbachkopf, du Gazon du Faing et du Tanet et les chaumes secondaires (5000 hectares) provenant du défrichement de la forêt sommitale.
- (3) Un écrit adressé au duc de Lorraine en 1540 par la communauté du Val et de la Ville de Munster rapporte que les Munstériens utilisent les pâturages lorrains depuis 400 ans, ce qui ferait remonter cette pratique aux alentours de 1140. Dans son *Discours sommaire des Hautes Chaumes*, Thierry Alix, président de la chambre des comptes de Lorraine précise en 1593, que ceux-ci ont été tenus et possédés à titre d'amodiation et de précaire par les habitants de cette vallée, l'espace de 270 ans jusqu'à l'an 1571 ; la tradition ne daterait alors que du début du XIV^e siècle.
- (4) Ressemblance trompeuse : le nom de cet abbé n'est pas à l'origine étymologique de marcaire ⁽¹⁾ ; il reste par contre attaché au traité de 1339.
- (5) Ces villages vosgiens fondés en 1285 dépendent pour une moitié du duc de Lorraine et pour l'autre des seigneurs de Hattstatt domiciliés à Soultzbach-les-Bains, à l'entrée de la vallée de Munster.

Synthèse et notes : André RICHARD